

**Assemblée des délégués du SEPE
du 27 mai 2011**

<u>LIEU</u>	:	Tour du Séminaire, à Porrentruy
<u>DEBUT DE L'ASSEMBLEE</u>	:	18.00 h.
<u>PRESIDENT</u>	:	M. Marcel HUBLEUR
<u>SECRETAIRE</u>	:	Mme Jacqueline VIFIAN
<u>DELEGUES EXCUSES</u>	:	MM. Stéphane BABEY, Pierre-André PLOMB, Bernard ZUBER (<i>Alle</i>) M. Grégory PRESSACCO et Mme Valérie VOISARD Bourquard (<i>Fontenais</i>) M. Emmanuel GIGON (<i>Haute-Ajoie</i>) MM. Manuel GODINAT, Bernard JACQUAT, Georges MORILLO, Fabien VALLAT (<i>Porrentruy</i>)
<u>DELEGUE ABSENT</u>	:	M. Didier SIMON (<i>Porrentruy</i>)

Ordre du jour :

1. Ouverture
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Appel nominal
 4. Procès-verbal N° 4 de l'assemblée des délégués du 5 novembre 2010
 5. Informations du Président de la commission
 6. Passation des comptes 2010 :
 - a) rapport des vérificateurs
 - b) approbation des comptes
 - c) décharge à la commission pour sa gestion
 7. Divers
-

1. Ouverture

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués du SEPE et les remercie de leur présence.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Le Président adresse des remerciements particuliers à la Municipalité de Porrentruy, qui accueille l'assemblée des délégués.

2. Désignation des scrutateurs

M. Fritz WINKLER est nommé scrutateur.

3. Appel nominal

La secrétaire procède à l'appel nominal.

Certains délégués ont annoncé leur absence par écrit, d'autres verbalement, d'autres encore sont excusés par des délégués présents.

Membre de la Commission, M. ROTUNNO est également excusé.

Au total, la liste s'établit comme suit :

Alle	les trois délégués sont excusés
Baroche	Jean-Pierre GINDRAT, Fritz WINKLER
Bressaucourt	Stéphane FLEURY, Blaise VALLAT
Cornol	Gérard BERRET, Béatrice PAPE-Riedo
Courgenay	Denis BAILLIF, Jean-Marc LOPINAT, Christian SCHLEGEL, Raphaël SCHNEIDER
Courtedoux	François MINGER, Jean-Paul MENEGHELLI
Fontenais	Patrick HOULMANN (<i>remplace Mme Valérie VOISARD Bourquard</i>), Gilles TISSIER
Haute-Ajoie	Claude TURBERG
Porrentruy	Chantal BRAÏCHET, Victor EGGER, Marcel HUBLEUR, Benoît KOLLER, Marcel MEYER, Vincent SIEGENTHALER, Frédéric SOLLBERGER

22 délégués sont présents.

4. Procès-verbal N° 4 de l'assemblée des délégués du 5 novembre 2010

Par courriel adressé à la secrétaire, M. F. VALLAT lui a fait remarquer qu'il était arrivé en retard à la dernière assemblée des délégués, mais bel et bien présent. Moyennant cette correction, le procès-verbal est accepté avec les remerciements d'usage à son auteur.

5. Informations du Président de la commission

M. G. VILLARD fait un bref rapport sur les dossiers les plus importants que la Commission SEPE a traités depuis la dernière assemblée qui s'est tenue à Courgenay le 5 novembre 2011.

La Commission s'est réunie à trois reprises.

Serres de séchage des boues

Les contrats d'assurance ont été répartis entre la Mobilière SA et l'ECA s'agissant des installations des serres. La réception provisoire des ouvrages réalisés par l'entreprise ETA a été effectuée. Bénéficiant de très bonnes conditions météorologiques, la première évacuation des boues séchées a pu être avancée cette année.

Mutations au sein de la Commission

Mme Laure DARGIER, de Courgenay, remplace M. Raphaël REBETEZ et M. Thierry SUTTERLET, de Fontenais, remplace M. Denis ESCHMANN.

Analyses

Les analyses opérées par l'Office de l'environnement (ENV) démontrent un bon fonctionnement de la STEP selon les normes en vigueur. Depuis cette année, ENV mesure également certains micropolluants.

Comptabilité

Un contrôle TVA a été effectué pour les années 2005 à 2009. Rien de particulier n'est à signaler.

PGEE

Des séances d'information se sont déroulées les 25 novembre 2010 à Cornol, 6 décembre 2010 à Courtedoux et 7 décembre 2010 à Porrentruy pour la présentation des résultats finaux des PGEE, afin de tenir la population informée sur la procédure d'adoption. La participation a été faible. La prochaine étape consistera à faire approuver le PGEE par les conseils communaux. Les communes membres ont reçu une circulaire d'ENV concernant la procédure d'approbation des PGEE. De plus amples informations leur seront fournies par la **Commission spéciale PGEE**, en principe avant les vacances ou juste après, et cela en fonction des pourparlers avec les bureaux d'ingénieurs qui se réuniront à la fin du mois de juin 2010. Ces directives permettront de garantir une application similaire dans toutes les communes membres.

Groupe de travail

Les législatifs des communes membres et les représentants des autres steps ont été invités à participer à une séance qui a eu lieu le 8 décembre 2010 à Porrentruy pour décider de la suite de la procédure relative à la régionalisation des réseaux d'eaux usées. Un questionnaire a ensuite été remis à chaque commune afin qu'elles puissent confirmer leur accord de principe, ainsi qu'une demande de renseignements portant sur la comptabilité des eaux usées dans le but de poursuivre les études.

Lors de la séance précitée, les communes membres ont validé la composition du groupe de travail du SEPE chargé de ce dossier. En font partie MM. Roland HERMANN, représentant du Syndicat de Haute-Ajoie, Vincent SURMONT, de la Commune de la Baroche, Gabriel VOIROL, de la Municipalité de Porrentruy, et le président du SEPE. Ils sont accompagnés d'un membre du SIDP. Le bureau d'ingénieurs RWB SA est représenté par deux collaborateurs (Patrick HOULMANN et Daniel URFER). Le groupe est chapeauté par le bureau d'ingénieurs Bonnard & Gardel. R. GIRARD, collaborateur à ENV, représente le canton.

Les résultats des études et analyses de la comptabilité pourront être présentés à la Commission SEPE après les vacances estivales, puis aux communes concernées afin que ces dernières soient en mesure de prendre leur décision en toute connaissance de cause et de manière à ce qu'aucune ne soit préitérée.

Relations avec les autres steps

Une collaboration avec le SECO portant sur l'ingénierie et l'électromécanique a été mise en place avec M. Gilles PAPE, à la suite de la démission de l'ancien exploitant du SECO.

Une convention avec la Commune de Clos du Doubs concernant la collecte de l'ensemble des boues acheminées à Saint-Ursanne a été élaborée. Le prix est identique à celui de l'ensemble des communes membres, soit CHF 20.00 par équivalent-habitant.

En revanche, la Place d'Armes fédérale de Bure ne désire pas collaborer pour l'instant avec le SEPE.

Règlement d'organisation et d'administration

Les Communes de Grandfontaine et de Rocourt ont accepté formellement leur adhésion au SEPE lors de leur assemblée communale respective. Il s'agissait d'une simple formalité afin de répondre aux exigences légales en la matière.

Raccordement de Haute-Ajoie

Plusieurs petits problèmes ont dû être traités avec le Syndicat de Haute-Ajoie en rapport avec les dégâts occasionnés à certaines chambres de contrôle. Dès que la réception des ouvrages aura été effectuée, le raccordement pourra être opéré. De ce fait, la première tranche de paiement a été transmise aux communes membres selon l'ancien système (sans la Haute-Ajoie). Le deuxième acompte sera corrigé en fonction de la nouvelle calculation englobant la Haute-Ajoie et envoyé aux communes membres en automne 2011.

Raccordements

Il est rappelé aux communes membres que les modifications importantes de raccordement doivent être annoncées au SEPE pour contrôle avant de terminer les travaux, ce qui évitera des raccordements inadéquats.

Des travaux d'assainissement pour l'élimination des eaux claires parasites dans le secteur de La Rochette ont été attribués par la Municipalité de Porrentruy et ont débuté au printemps 2011.

La Commission a accepté un crédit de CHF 10'000.00 pour l'établissement d'une surveillance centralisée des BEP. Ce montant figurait déjà dans le budget 2010. Il s'agit en fait d'un investissement nécessaire inhérent au PGEE.

Règlement

Le Service des communes a approuvé le **Règlement d'organisation et d'administration du SEPE**. La publication a été faite dans le « Journal officiel ».

G. VILLARD adresse des remerciements aux membres de la Commission, des Sous-commissions et au personnel de la STEP pour leur disponibilité et leur travail, ainsi qu'à R. GIRARD, d'ENV, pour son excellente collaboration.

Marcel HUBLEUR remercie Gilles VILLARD pour son rapport d'activités détaillé.

6. Passation des comptes 2010

J.-D. VOISARD présente son rapport relatif aux comptes 2010 du SEPE, qui bouclent avec un bénéfice de CHF 116'698.50, affecté intégralement aux provisions.

Le caissier se réjouit que le budget 2010 ait été respecté, comme les dernières années d'ailleurs.

Il commente ensuite les principales différences, à savoir :

Comptes de fonctionnement – Administration

Les traitements et jetons de présence concernent les autorités, les membres des commissions et les vérificateurs des comptes.

La création du site Internet et du logo, ainsi que l'acquisition d'un photocopieur sont répertoriées dans les fournitures et mobilier de bureau.

Les honoraires concernent les frais du groupe de travail relatif au projet intercommunal et ont été prélevés sur la réserve.

Comptes de fonctionnement – Exploitation

Les charges du personnel comprennent l'occupation à 100% de l'employé auxiliaire, M. JORAY, durant toute l'année.

La consommation d'eau et d'électricité est très légèrement supérieure à 2009, mais reste nettement inférieure aux montants budgétés.

Rien de particulier à signaler pour l'acquisition d'outillage, les frais d'entretien du laboratoire, ainsi que les frais de nettoyage.

Les montants pour les produits de déphosphatation et autres produits respectent le budget et sont inférieurs à ceux de 2009. Les frais d'entretien des bâtiments comprennent notamment un montant de CHF 18'000.00 pour le remplacement des verres de la vitrerie.

Le compte entretien et réparations comprend les frais habituels, mais également les frais de remplacement d'un brasseur pour CHF 11'410.00.

Les frais de véhicule comprennent les divers services aux véhicules et le carburant.

Les frais d'entretien de la centrifugeuse sont usuels.

Un montant de CHF 29'990.70 a été payé dans le cadre de l'élimination des déchets.

Les primes d'assurances, les taxes et impôts comprennent les montants relatifs aux serres.

Les honoraires pour les contrôles techniques sont supérieurs au budget.

Les frais d'élimination et de transport des boues n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les versements aux fonds de réserves concernent les montants habituels, mais également le résultat de l'exercice 2010 s'élevant à CHF 116'698.50. Ce montant sera comptabilisé dans les réserves pour le renouvellement des installations.

Le SEPE a encaissé CHF 7'568.40 de taxe de déversement pour les déchets provenant de la distillerie de Porrentruy, ce qui est supérieur à celle de 2009. Les autres taxes et contributions sont conformes aux montants budgétés et à ceux de 2009.

Les montants encaissés dans les assurances sociales sont calculés sur la base des traitements. La taxe sur le CO₂ provient de la redistribution par la Confédération. Elle est calculée sur le montant des salaires annoncés à l'AVS.

Dans les recettes diverses, le SEPE a comptabilisé la vente d'une benne à l'entreprise Philippe MEUSY d'Alle.

Les montants relatifs au raccordement de la Haute-Ajoie ont été reportés pour l'exercice 2011.

Comptes de fonctionnement – Finances

Comme la RCJU a versé un montant supérieur pour le premier acompte de subventions dans le dossier des serres, les intérêts ont été moins élevés que prévu. Le SEPE a également versé le premier amortissement de l'emprunt à hauteur de CHF 112'000.00 et déprécié d'autant l'investissement pour les serres.

Comptes d'investissement

Les investissements en 2010 ont essentiellement concerné la suite de la construction des serres, mais également le PGEE et le limiteur de débit de Chevenez.

Le budget de la construction des serres sera respecté.

Concernant les subventions pour la construction des serres, le SEPE devait recevoir un montant de CHF 300'000.00 en décembre 2009 et 2010 et le solde en 2011. Les travaux ayant bien avancé, les ingénieurs ont pu présenter un décompte permettant au SEPE de recevoir un acompte de CHF 514'350.00 en début 2010 et le solde devrait être versé lors de la présentation du décompte final qui interviendra prochainement.

Bilan

Les disponibilités étaient importantes à la fin de l'année 2010, mais plusieurs factures ont été payées en janvier 2011. Un amortissement de CHF 14'740.00 a été effectué sur le compte du Biogaz en tenant compte d'un montant de CHF 7'140.90 pour le remplacement d'une pompe.

Dans les actifs transitoires, le caissier souligne qu'un montant de TVA sera récupéré en 2011.

Les investissements nets s'élèvent à CHF 2'484'940.61 et les réserves à CHF 1'250'817.60.

Les divers montants liés aux créanciers ont été régularisés en 2011.

Les emprunts concernent les serres et le PGEE.

La fortune nette n'a pas évolué en 2010 et reste à CHF 138'490.14.

Pour conclure, J.-D. VOISARD signale qu'un contrôle TVA a eu lieu pour les années 2005 à 2009 et qu'aucune mesure en rappel d'impôt n'a été facturée. Il en va de même concernant le contrôle de la SUVA pour les salaires de la même période.

Le caissier adresse des remerciements aux personnes qui l'ont aidé à établir les comptes 2010, en particulier M. HULMANN.

Le Président remercie J.-D. VOISARD pour sa prestation et ouvre la discussion.

Benoît KOLLER fait remarquer que la création d'un site Internet ne figurait pas dans le budget 2010. Le président de la Commission SEPE tient à souligner que la création d'un site a été grandement souhaitée et que ce dernier est très apprécié. Il profite d'inciter les délégués à le visiter.

Marcel MEYER s'interroge sur l'affectation de la taxe CO₂. J.-D. VOISARD lui répond que la taxe CO₂ est restituée sur la base des salaires soumis à l'AVS (base de calcul décidée par le Conseil fédéral) et que le taux est adapté tous les deux ans.

Gérard BERRET demande des explications relatives à la comptabilisation des réserves, car le montant du bilan au 31 décembre 2009 ne correspond pas à celui figurant sur le tableau.

Le caissier lui répond que le tableau ne constitue qu'un document annexe et que l'écriture transitoire concernant la mise en réserve de CHF 55'000.00 destinée au groupe de travail « **Reprise des infrastructures EU des communes membres** » a été anticipée, ceci afin de présenter une situation claire des diverses réserves.

a) Rapport des vérificateurs des comptes

De concert avec Véronique METAFUNI, Raphaël SCHNEIDER présente le rapport de vérification des comptes 2010 arrêtés au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la gestion incombe à la Commission du SEPE, alors que la mission des vérificateurs consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

La révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse, qui requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Les vérificateurs ont révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, les vérificateurs ont apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions réglementaires concernant l'organisation et l'administration sont respectées. Les vérificateurs estiment que leur révision constitue une base suffisante pour former leur opinion.

Selon leur appréciation, la comptabilité, les comptes annuels et la gestion sont conformes à la loi et aux règlements.

Ils recommandent d'approuver les comptes annuels qui sont soumis à l'assemblée des délégués du 27 mai 2011 et remercient le caissier pour sa disponibilité, ses explications, ainsi que son excellente collaboration.

b) Approbaton des comptes

Les comptes de l'exercice 2010 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée. J.-D. VOISARD est félicité pour sa bonne gestion comptable et son dévouement.

c) Décharge à la Commission pour sa gestion

C'est par un vote unanime que l'assemblée donne décharge à la Commission pour sa gestion.

7. Divers

M. HUBLEUR rappelle que la prochaine assemblée des délégués aura lieu à Courtedoux et cède la parole au Maire de Porrentruy.

G. GUENAT remercie la Commission du SEPE pour son travail et se plaît à relever que le syndicat fonctionne bien et que les comptes sont bien tenus.

Le Maire de Porrentruy insiste sur la nécessité de développer des collaborations dans certains domaines et constate qu'il y a encore du pain sur la planche. Les réalisations à mener doivent se concevoir dans un esprit régional et non de clocher.

Il se réjouit de la création de conditions-cadre indispensables pour accueillir les personnes morales, ainsi que physiques, et se montre optimiste pour l'avenir du district de Porrentruy. Il conclut en regrettant le départ d'une entreprise locale.

Fin de l'assemblée : 18.55 h.

Alle, le 11 juin 2011

Le Président : **La Secrétaire :**

Marcel HUBLEUR Jacqueline VIFIAN